



Cauffry, le 14 février 2019

INTERLIGUE FUTSAL U18 MERICOURT (62) MERCREDI 27 FEVRIER 2019

Les joueurs ci-dessous sont convoqués le **MERCREDI 27 FEVRIER 2019 à 10 h 00** à la salle Jules Ladoumègue à MERICOURT (avenue Jeannette Prin – 62680 MERICOURT).

La fin de l'Interligue est prévue à 17 h 30.

FC CHAMBLY

BOLIVARD Pierrick

CS CHAUMONT

QUELVEN Allan

AFC CREIL

NZOUANGO Pierrick

US MARGNY

KILI Ange Cyrille

US PONT STE MAXENCE

CRIADO Enzo

ST RESSONS

AVRIL Dann

US ST MAXIMIN

FOURNIER Jénéry

Chaque joueur doit se munir de :

- de sa licence
- de chaussures adaptées à la pratique en salle
- de son nécessaire de toilette
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale signée
- de la feuille de renseignements pour le Ligue des Hauts-De-France signée
- de la Charte du joueur sélectionné signée

Encadrement : Mme PLAISANT, MM. BILLETTE, LEFEBVRE

ARTICLE 8 DU REGLEMENT PARTICULIER DE LA LIGUE - LES SELECTIONS

- Tout joueur désigné à l'honneur de participer à un match de pré-sélection ou de sélection de Ligue ou de District qui déclare être indisponible ne peut disputer aucun des deux matches officiels suivants sans préjudice des sanctions qui pourraient être prises à son égard.
- Toutefois, le Conseil de Ligue, de District ou les Commissions intéressées peuvent sur présentation d'une excuse reconnue valable, limiter ou supprimer les interdictions et sanctions qui précèdent.
- Tout club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de porter les couleurs de la Ligue ou du District est pénalisé d'une amende et le ou les dirigeants responsables peuvent être suspendus.

Décision du Comité Directeur du 16/12/2016 :

Tout joueur absent pour cause de journée de détection pour un club professionnel ou National alors qu'il est convoqué par le District Oise de Football sur un stage ou une journée de perfectionnement ou une phase de détection, ne sera plus convoqué de la saison lors des prochains rassemblements.

Copie : MM. COQUEMA – LEROY - BAUCHY